

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 MARS 2024 (article L. 2121-15 du CGCT)

L'an deux mille vingt-quatre, et le Onze Mars, le Conseil Municipal de la commune de Séméac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Séméac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUBAY, Maire.

Date de convocation : 01 MARS 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Qui ont pris part aux délibérations : 26

Étaient présents : Philippe BAUBAY, Christine BARRAUD, Erick BARROUQUERE-THEIL, Arnaud DUFAURE, Serge DUFFAU, Michel ABEILHE, Bernard DUCOR, Jonathan BOUTIQ, Alain GALLET, Martine FOCESATO, Yolande DAGUET, Nathalie ROUMY, Wilfrid YEE CHONG TCHI KAN, Olivier MARIE, Claudine VERGNON, Annie BAYLAC, Pierre CLAVERIE, Régine POUX, Corinne BRUN, Philippe EVON.

Procurations : Caroline BAPT donne pouvoir à Philippe BAUBAY, Sylvie CHEMINADE donne pouvoir à Serge DUFFAU, Marion CONSTANCE-BOUSQUIE donne pouvoir à Bernard DUCOR ; Simone GASQUET donne pouvoir à Erick BARROUQUERE-THEIL, Philippe BERARDO donne pouvoir à Arnaud DUFAURE, Philippe MILLET donne pouvoir à Christine BARRAUD.

Monsieur Philippe BAUBAY, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Il compte vingt (20) présents et six (6) procurations. Le quorum est atteint, le nombre de votants est de vingt-six (26), le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Arnaud DUFAURE est désigné Secrétaire de Séance.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 JANVIER 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire propose d'adopter le Procès-Verbal

Le Procès-Verbal de la séance du 15 JANVIER 2024 est adopté à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE Prises par délégation du conseil municipal

Il est remis à chaque Conseiller Municipal une note relative aux décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal dont la liste est précisée en fin de Procès-Verbal.

FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Délibération N° : 2024-06

Ce point de l'ordre du jour ne donne pas lieu à un vote.

Rapporteur : Serge DUFFAU, adjoint aux finances et Arnaud DUFAURE adjoint aux travaux.

Exposé des motifs

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus. Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce budget est présenté en nomenclature M57.

La section de fonctionnement s'équilibre à près de 6 650 000 €

Concernant les dépenses, il est à noter que les très fortes augmentations des prix du gaz et de l'électricité qui se poursuivent en 2024. Le projet de budget 2024 intègrera une prévision de 10% d'augmentation sur ces postes de dépenses

Par ailleurs, les dépenses de personnel tiennent compte des évolutions réglementaires des statuts et de l'indice qui seront précisées lors de l'examen du budget.

Concernant les recettes, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces recettes seront ajustées dès réception de la notification des bases et des dotations de l'Etat qui à ce stade ne sont que des évaluations. Elles intègrent d'ores et déjà les excédents de fonctionnement et d'investissement issus de l'affectation du résultat 2023.

Aussi, en se basant sur le compte administratif 2023, et en tenant compte des premiers éléments décrits ci-dessus, la section de fonctionnement s'équilibre à près de 6 650 000 € et permet un virement à la section d'investissement de 1 850 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 6 850 000 €

Conformément à la nouvelle nomenclature M57, au niveau de la section investissement deux opérations nécessiteront la création d'une Autorisation de Programme, Crédits de Paiements comme suit :

N°	Nom et objet de l'AP/CP	AP Autorisation de Programme (€TTC)	CP 2024 Crédits de Paiements (€TTC)	CP 2025 Crédits de Paiements (€TTC)
AP 2024-01	Aménagement de l'espace public Jules SOULE	1 850 000 €	1 000 000 €	850 000 €
AP 2024-02	Aménagement du bois de Labarthe	300 000 €	36 000 €	264 000 €

La section d'investissement s'équilibre à 6 850 000 € en intégrant le remboursement du capital de 358 000 € et les restes à réaliser 2023 de 2 259 931 € qui concernent principalement les marchés de travaux du réaménagement du centre Léo Lagrange qui ont été signés en 2023.

Cette section est principalement marquée par les opérations suivantes :

- Les travaux de rénovation du Centre Léo Lagrange,
- Le démarrage des travaux d'aménagement du quartier Jules Soulé
- La réalisation de la première phase du Schéma directeur des Mobilités actives.
- L'aménagement de la rue du Général Allenou
- Le lancement du programme d'aménagement du bois de Labarthe.
- La réalisation d'ombrières photovoltaïques pour la production d'électricité

Cette dernière opération a fait l'objet d'une étude du SDE65 qui a mis en évidence des économies d'énergies estimées à 37 000 €/an, ce à quoi s'ajoute la revente du surplus de production d'électricité pour un montant de 28 000 €/an. Ces gains estimés à 65 000 €/an permettent d'amortir l'opération sur 10 ans. Un emprunt de 500 000 € sera donc inscrit en recette.

Au niveau des recettes d'investissement toutes les subventions notifiées et restant à percevoir de l'Etat, de la Région, du Département et de la CATLP ont été inscrites comme suit :

- Schéma de mobilité : 98 000 €
- Centre Léo Lagrange : 1 206 880 €. (Sur cette opération 171 420€ ont déjà été perçus en 2023)
- Jules SOULE : 170 000 €

Les subventions demandées qui sont toujours à l'instruction n'ont pas été inscrites soit :

- 700 000 € pour Léo Lagrange
- 300 000 € pour Jules SOULE

De même les ventes des terrains ayant fait l'objet d'une délibération et d'un accord de l'acquéreur ont été inscrites en recettes comme suit :

- Vente du Lot n° 4 de l'aménagement Jules SOULE à la société SCI SEMEAC INVEST pour un total de 445 740 €HT
- Vente des parcelles AE216 et AE260, lotissement Lanne Darre Nord, au prix de 462 525 €
- Vente du Lot n° 3 de l'aménagement Jules SOULE pour un total de 43 985 €HT
- Vente du Lot n° 1 de l'aménagement Jules SOULE pour un total de 42 750 €HT

Pour les deux derniers lots, les ventes doivent être réalisées début 2024 avant le vote du budget pour permettre aux porteurs de projets de déposer leurs demandes de permis de construire.

Enfin le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) attendu pour 2024 est estimé à 250 000 € et la Taxe d'Aménagement pour 50 000 €.

Création du budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

L'exercice 2024 se caractérise enfin par la création du budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire ». Pour 2024, ce budget sera principalement orienté vers l'investissement.

Il fera l'objet lui aussi d'une Autorisation de Programme, Crédits d'Engagement comme suit :

N°	Nom et objet de l'AP/CP	AP Autorisation de Programme (€HT)	CP 2024 Crédits de Paiements (€HT)	CP 2025 Crédits de Paiements (€HT)
AP 2024-03	Création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire	1 240 000 €	1 000 000 €	240 000 €

Pour 2024 le budget d'investissement s'équilibre à 1 000 000 €. En recettes un emprunt à Long terme sera nécessaire. L'annuité de cet emprunt sera couverte par les loyers auxquels s'ajouteront les charges locatives liées aux dépenses de fonctionnement.

Budget Principal DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	RESTES A REALISER	2024 DE- PENSES NOU- VELLES
AUTRES EQUIPEMENTS ET ACQUISITIONS		46 500 €
renouvellement extincteurs		1 500 €
Mobilier urbain, signalétique, poubelles		7 500 €
Equipement CAC		7 500 €
Petit matériel entretien		5 000 €
Caméras sécurité		25 000 €
PARTICIPATIONS TRAVAUX SDE		15 000 €
<i>Solde divers rues dont remplacement Candélabre</i>		<i>15 000 €</i>
TOTAL GENERAL		4 184 500 €

Budget Annexe Maison de Santé DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024		2024 DE- PENSES NOU- VELLES
Construction de la Maison de santé		1 000 000 €
TOTAL Budget annexe Maison de Santé		1 000 000 €

M BOUTIQ explique que pour les caméras, la commission étudie les possibilités de location du matériel plutôt que l'investissement. En effet, cela permet un renouvellement du matériel tous les cinq ans. Le coût de la location est d'environ 345.60€ HT par mois ce à quoi s'ajoute un abonnement de 75€ par mois. Le matériel à l'étude enregistre et permet de récupérer les enregistrements en se connectant aux caméras, mais il n'y a pas de système de transmission des images vers une console.

M EVON demande des précisions sur les zones qui seront couvertes.

M le Maire précise que pour l'instant il s'agit du secteur de la Mairie, de Darré l'Eglise et de Léo Lagrange.

M EVON revient sur le programme de réhabilitation du centre LEO LAGRANGE. Il demande ce qu'il en est des lots qui ne sont pas encore attribués.

M DUFAURE explique qu'il manque encore le lot « GTB » (domotique). Ce lot pourra être mis en œuvre dans les derniers mois. Pour le lot isolation phonique nous sommes à la recherche de solutions alternatives car le devis initial a été rejeté. De nouveaux devis sont en cours.

M EVON demande si le chauffe-eau de la salle multisport est un nouveau ou s'il s'agit d'un remplacement. M DUFAURE répond qu'il s'agit d'un remplacement du ballon d'eau chaude.

Mme POUX demande à connaître les conséquences des nouveaux emprunts sur l'endettement de la commune. Elle souhaite avoir une projection de la dette en intégrant les nouveaux emprunts.

M DUFFAU explique que pour les ombrières il sera nécessaire de créer un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Il s'agit d'une régie dotée de l'autonomie financière qui sera gérée dans le cadre d'un budget autonome. L'emprunt de ce SPIC rentrera dans l'endettement de la commune mais sera remboursé par la production d'électricité. L'opération Maison de Santé elle aussi fera l'objet d'un budget annexe. L'emprunt entrera aussi dans l'endettement de la commune mais sera couvert par les loyers. M DUFFAU ajoute qu'il préparera une projection de l'endettement pour la commission des finances.

M EVON demande si une estimation des loyers de la maison de santé a été effectuée.

M DUFFAU confirme que la prise en compte de l'emprunt par les loyers a été étudiée ainsi que la participation aux charges de fonctionnement.

Mme POUX insiste sur le fait qu'il est important de faire un point pour établir un bilan d'ensemble des opérations.

M CLAVERIE demande des précisions sur le programme Léo LAGRANGE. Les chiffres présentés montrent près de 3 400 000 € TTC de dépenses pour 2024 qui se rajoutent à ce qui a déjà été dépensé en 2023. Il demande à avoir un budget global de cette opération. Ensuite il demande des précisions sur la rue du Général ALLENOU. M CLAVERIE ajoute que M Duffau a indiqué que ces travaux se feraient comme c'était prévu, mais M CLAVERIE estime que nous ne savons pas de quoi il s'agit.

M DUFFAURE explique que dans le PLU il était prévu une urbanisation de tout le quartier depuis Grand Frai jusqu'à la rue DALLAS avec une sortie par la rue du Général ALLENOU. Les travaux à venir répondent à cette programmation d'aménagement.

M CLAVERIE estime qu'il y aura des problèmes de sortie. Il ajoute que cela ne va faire qu'aggraver la circulation de la rue DALLAS.

M BAUBAY rappelle que toute cela a été discuté et approuvé dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Une « OAP » (Orientation d'Aménagement et de Programmation) a été décidée et votée. Quand les particuliers viendront acheter ils sauront que la sortie se fera vers la droite.

M BARROQUERE intervient pour expliquer que ces orientations budgétaires prévoient le « GVT », Glissement Vieillesse Technicité pour le personnel. Il y aura aussi une augmentation d'indice et cela va se rajouter car ce sont les collectivités locales qui payent les décisions du gouvernement. Les dépenses nouvelles sont nombreuses alors que l'Etat ferme le robinet et diminue les dotations.

M BAUBAY ajoute qu'il y aura aussi des petits travaux à rajouter comme la porte prévue dans la chapelle. M DUFFAURE ajoute qu'il y aura aussi les abat-sons du clocher.

Mme POUX rappelle qu'il y a eu un engagement il y a quelques années sur l'isolation des combles du presbytère.

M BAUBAY estime qu'un point doit être fait sur les travaux à réaliser à l'église et au presbytère.

Entendu la présentation de Monsieur le Rapporteur

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote,

PREND ACTE

des orientations budgétaires générales pour l'année 2024

PROJETS

- 2. Création d'Ombrières Photovoltaïques visant à alimenter en autoconsommation collective l'intégralité des bâtiments communaux de Séméac**
Délibération N° : 2024-07
Vote : unanimité

Rapporteur : M Philippe BAUBAY, Maire

Exposé des motifs

M le Maire présente l'étude réalisée par le SDE65 (Syndicat des Energies es Hautes Pyrénées) relative à l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur la Commune.

Installées sur des parkings, ces ombrières permettront d'alimenter les bâtiments communaux via les réseaux électriques existants. Il est prévu d'implanter deux ombrières de 288 KWc au total, soit une surface de 1 500 m².

Le coût d'investissement est de 410 000 €HT. Compte tenu de la localisation des structures plus « esthétiques » seront étudiées, comme des structures bois par exemple.

La production attendue sur une année représente la consommation annuelle de 77 foyers.

Cette production sera autoconsommée pour 39 700 € et un surplus de production pourra être vendu pour 26 000 €. Le gain de 65 700 € permet d'amortir un emprunt de 500 000 € sur 10 ans.

Mme POUX attire l'attention sur les délais de raccordement des installations car ils peuvent durer plus d'une année.

MEVON demande confirmation que, quand la production n'est pas suffisante les bâtiments sont alimentés par le réseau électrique.

M BAUBAY confirme que oui. Il ajoute que l'étude prévoit un amortissement sur 7 ans. De notre côté nous l'avons étudié sur 11 ans.

Mme POUX estime que ce projet est mieux que la chaufferie au milieu du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet de réalisation d'ombrières photovoltaïques pour un coût total maximum estimé à 500 000 € HT

AUTORISE

M le Maire à signer tous les actes y afférents.

INTERCOMMUNALITE

- 3. Modification statutaire de la CATLP : transfert de la compétence sensibilisation à la transition énergétique et écologique.**
Délibération N° : 2024-08
Vote : unanimité

Rapporteur : M le Maire, Philippe BAUBAY,

Exposé des motifs

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energies la CATLP a mené une réflexion sur la façon la plus optimale de préparer le territoire à une nécessaire adaptation face aux changements climatiques. Cela implique impérativement d'améliorer et de massifier la sensibilisation de publics variés (élus, agents, grand public, scolaires) sur différents thèmes : efficacité énergétique, énergies renouvelables, désimperméabilisation, vulnérabilité aux risques, alimentation locale, aménagement du territoire...

La mise en place d'actions de sensibilisation thématiques auprès du plus large panel permettra d'améliorer la résilience de nos territoires face à ces changements climatiques et énergétiques. Ces actions de sensibilisation seront portées en interne par la CATLP et /ou avec le soutien de prestataires et de partenaires.

Il est donc proposé d'approuver l'ajout d'une compétence aux statuts de la CATLP : « la sensibilisation aux transitions écologique et énergétique ».

La compétence s'articulera autour de trois axes :

- Sensibilisation auprès des scolaires :
 - o Animation scolaire « changement climatique »
 - o Animation scolaire « cycle de l'eau »
 - o Education au développement Durable.
- Sensibilisation auprès des élus et du personnel territorial
 - o Sessions de sensibilisation sur les changements climatiques et la vulnérabilité du territoire.
- Sensibilisation du grand public
 - o Programme d'action du PCAET, par exemple : Bio pour tous, Défi Locavore, Soirées Economie d'Energie...
 - o Transmission Culturelle du patrimoine culinaire de la Bigorre.

Entendu l'exposé du rapporteur

Le Conseil municipal,

Et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le transfert de la compétence sensibilisation à la transition énergétique et écologique à la CATLP

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y afférent

OPERATIONS PATRIMONIALES

- 4. Vente du lot N° 3 d'une surface de 463 m² au prix de 95€ht/m².**
Délibération N° : 2024-09
Vote : unanimité

Rapporteur : M le Maire, Philippe BAUBAY, M Erick BARROQUERE THEIL

Exposé des motifs

M le Maire rappelle que le projet d'aménagement de Jules SOULE a pour objectif d'accueillir une pharmacie dans le cadre du déménagement et de la fusion deux pharmacies de Séméac et Aureilhan.

La pharmacie confirme son souhait d'acheter la parcelle du lot 3 située à l'angle Nord Est en façade de l'avenue des sports.

Par délibération 042-2022 le Conseil Municipal a décidé du prix de vente des terrains au prix de 95€ht/m² soit 80€ht/m² pour le terrain et 15€ht/m² pour les aménagements.

Le prix a été confirmé par l'avis des domaines du 27/02/2024 relatif à cette parcelle.

M BARROQUERE précise que les pharmaciens ont choisi le même architecte que celui de la maison de santé. Cela permettra une certaine harmonie dans les constructions.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire

Vu l'avis des domaines rendu le 27/02/2024 pour le lot 3,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité,

APPROUVE

La vente du lot n° 3 d'une superficie de 463 m² au prix de 95€HT/m² soit 43 985 €HT.

AUTORISE

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

- 5. Vente du lot N° 1 d'une surface de 450 m² environ au prix de 95€ht/m².**
Délibération N° : 2024-10
Vote : unanimité

Rapporteur : M le Maire, Philippe BAUBAY, M Erick BARROQUERE THEIL

Exposé des motifs

M le Maire rappelle que le projet d'aménagement de Jules SOULE a pour objectif d'accueillir une supérette afin de créer les meilleures conditions d'accueil de la résidence autonomie et de répondre aux besoins des habitants de ce secteur de Séméac.

Le groupe CARREFOUR a confirmé sa volonté d'accompagner un partenaire local pour acquérir la parcelle et installer une surface de vente.

Par délibération 042-2022 le Conseil Municipal a décidé du prix de vente des terrains au prix de 95€ht soit 80€ht/m² pour le terrain et 15€ht/m² pour les aménagements.

Le prix a été confirmé par l'avis des domaines du 27/02/2024 relatif à cette parcelle.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire
Vu l'avis des domaines rendu le 27/02/2024 pour le lot 1,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

APPROUVE

La vente du lot n° 1 d'une superficie de 450 m² au prix de 95€HT/m² soit 42 750 €HT.

AUTORISE

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

MARCHES PUBLICS

6. Avenants aux lots 01 ; 03 ; 04 ; 05 ; 06 ; 10 ; 15 ; et 16 du marché de travaux relatifs à la réhabilitation du centre Léo Lagrange.

Délibération N° : 2024-11

Vote : 22 Voix Pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Rapporteur : M le Maire, Philippe BAUBAY

Exposé des motifs

Monsieur le Maire explique qu'au vu de l'avancement des travaux, il convient de procéder à des ajustements des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du centre Léo Lagrange. Ces ajustements sont mineurs et représentent globalement 1.49% du total des marchés initiaux. Il présente le détail des avenants.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 Voix POUR ; 4 CONTRE (Mme POUX, Mme BRUN, M CLAVERIE, M EVON) et 0 ABSTENTIONS

APPROUVE

La signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du centre Léo Lagrange comme suit :

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX relatifs à la Réhabilitation du centre culturel LEO LAGRANGE				
LOT : Numéro du lots et objet	Entreprise attributaire du lot	MONTANT INITIAL DU MARCHE (HT)	AVENANT (HT)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (HT)
Lot 01 VRD	ROUTIERE DES PYRENEES	149 561,70 €	7 993,80 €	157 555,50 €
Lot 02 GO, démolitions	GALLEGO	603 568,73 €	-13 046,28 €	590 522,45 €
Lot 03 CHARPENTE METALLIQUE	CANCE	94 420,00 €	-10 060,00 €	84 360,00 €
Lot 04 MUR OSSATURE BOIS	CT BIGOURDANE	73 190,56 €	-6 064,33 €	67 126,23 €
Lot 05 Couverture bac acier & étanchéité	SMAC	44 695,72 €	-3 860,00 €	40 835,72 €
Lot 06 MENUISERIES ALUMINIUM	MARMER	132 992,39 €	1 938,20 €	134 930,59 €
Lot 10 Platerie	OLIVEIRA ROGEL	300 000,00 €	4 903,96 €	304 903,96 €
Lot 15 Electricité	FAUCHE	213 000,00 €	28 038,46 €	241 038,46 €
Lot 16 CVPS	PCS	398 673,00 €	-2 006,00 €	396 667,00 €
TOTAL Lots 01 03 04 05 06 10 15 16		2 010 102,10 €	7 837,81 €	2 017 939,91 €

AUTORISE

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Procès-Verbal établi le 18/03/2024

Le Maire

Philippe BAUBAY



Date et heure de début d'affichage : 18/03/2024

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Jean-Louis PARROT

Date et heure de fin d'affichage :

Annexe 1 : RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE Prises par délégation du conseil municipal

Il est remis à chaque Conseiller Municipal une note relative aux décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal dont la liste est précisée en fin de Procès-Verbal.

Date	Objet
11/03/2024	Signature de l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de Maison de santé pluridisciplinaire au cabinet MOUREAUX-LEJEUNE Architectes, 1 place de la libération 64 000 PAU, pour un montant de 10 565.84 €HT portant le nouveau montant du marché à 78 565.84 €HT
29/01/2024	Signature d'une Convention d'honoraire de 1 500 € HT avec Maître SOULIE Avocat pour représenter et assurer la défense de la commune contre le recours introduit par M ASTUGUEVIEILLE à l'encontre d'un arrêté du Maire en date du 17/03/2023.
29/01/2024	Décision d'ester en justice et de saisir un avocat pour représenter et assurer la défense de la commune contre le recours introduit par M ASTUGUEVIEILLE à l'encontre d'un arrêté du Maire en date du 17/03/2023.
01/03/2024	Signature d'un devis de 4 500 € HT pour la réalisation d'une étude scénographique pour la mémoire du centre sportif Léo Lagrange
06/03/2024	Signature d'un devis de Matériels et équipement pour les astreintes – BG Signalisation pour 1 903.40 € HT
10/01/2024	Signature d'un devis d'Intégration de solutions audiovisuelles et scéniques au centre Léo Lagrange par AUDIOMASTER pour 25 009.12 €HT
07/02/2024	Signature d'un devis de Reprise des sols école maternelle pour 5 860 €HT par Joël CLAVE
01/03/2024	Signature d'un devis d'entretien terrains de tennis extérieur par RENOV SOL pour 4 130 €HT